



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le 18 février 2021**, à 11 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

### ORDRE DU JOUR

#### CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 18 février 2021
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 février 2021
3. Services professionnels juridiques relativement à la méthode de calcul du partage de la ristourne de la Sûreté du Québec
4. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 890 – Règlement décrétant un emprunt de 1 475 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un système de déshydratation des boues à l'usine de traitement des eaux usées
5. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 893 – Règlement décrétant un emprunt de 913 890 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un automate de contrôle à l'usine de traitement des eaux usées
6. Période de questions

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)

7. Levée de la séance extraordinaire du 18 février 2021

#### CERTIFICAT

Je soussigné, ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DG ET GREFFIER

2021-02-067

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 11 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 18 février 2021.

8029



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

- 2021-02-068 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2021
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 février 2021.
- 2021-02-069 SUJET : SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES RELATIVEMENT À LA MÉTHODE DE CALCUL DU PARTAGE DE LA RISTOURNE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
- Considérant la résolution 21-02-03-04 adoptée lors d'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) tenue le 3 février 2021 ayant pour effet de modifier la méthode de calcul du partage de la ristourne de la Sûreté du Québec (SQ) avec un effet immédiat;
- Considérant que cette résolution s'applique à partir des remboursements qui seront reçus par la MRC autour du mois de mars 2021;
- Considérant que cette méthode aura pour effet d'imposer un remboursement des sommes déjà budgétées par certaines villes en novembre 2019 pour l'exercice financier 2020 et en novembre 2020 pour l'exercice financier en cours;
- Considérant que cette façon de faire constitue une injustice et qu'elle cause un préjudice grave et qu'il est inéquitable de modifier la méthode de calcul du partage de la ristourne de la SQ alors que la Ville et les autres municipalités membres de la MRC ont préparé leur budget 2020 et 2021 en tenant compte de la ristourne anticipée calculée à partir d'une méthode qui est en place depuis au moins 2006, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De joindre la Ville de Vaudreuil-Dorion dans son recours à l'encontre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, d'une procédure judiciaire en vue de faire annuler la résolution 21-02-03-04 adoptée par son conseil.
- De confirmer le mandat donné par la Ville de Vaudreuil-Dorion à la firme Bélanger Sauvé.
- Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'aux 22 maires et mairesses des autres villes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.
- 2021-02-070 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 890 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 475 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DÉSHYDRATATION DES BOUES À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Monsieur le conseiller René Lecavalier dépose le règlement numéro 890 intitulé *Règlement décrétant un emprunt de 1 475 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un système de déshydratation des boues à l'usine de traitement des eaux usées* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

2021-02-071

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 893 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 913 890 \$ POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN AUTOMATE DE CONTRÔLE À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose le règlement numéro 893 intitulé *Règlement décrétant un emprunt de 913 890 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un automate de contrôle pour l'usine de traitement des eaux usées* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

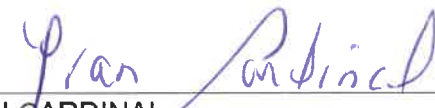
Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)

2021-02-072

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 11 h 36, de lever la séance extraordinaire du 18 février 2021.

  
YVAN CARDINAL  
MAIRE

  
ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER